

LES CHEMINS DE RANDONNEE PEDESTRE SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-ARMAGNAC



LE PR 4 : sur la commune de Toujouse, départ parking de la Mairie, balisage jaune PR1, circuit VTT, moyen, 3 heures – 12 kms

Le PR 5 : dans la forêt de l'Armagnac à Monlezun d'Armagnac, balisage jaune, facile, 3 heures, 9 kms

Le PR 6 : le petit tour de Nogaro, départ parking de l'Eglise, balisage jaune PR1, circuit VTT, facile, 3 heures, 9 kms

Le PR 7 : autour de Caupenne d'Armagnac, départ parking mairie, balisage jaune PR1, circuit VTT, moyen, 3 heures, 11.5 kms

Le PR 8 : la parcours des sables fauves autour de Saint - Griède, balisage jaune, circuit VTT, facile 2 heures et 20 minutes, 7 kms

Le PR 9 : les crêtes de Manciet, balisage jaune, circuit VTT, moyen, 4 heures, 16 kms

2 PR sont en cours de balisage, l'un sur Saint Martin d'Armagnac, l'autre sur la commune de Sorbets.

Tous les renseignements sont disponibles auprès de l'Office de Tourisme de Nogaro en Armagnac : www.nogaro-tourisme.fr